



**AVIS PUBLIC**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT  
N° LAS-0148**

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le règlement suivant le 4 octobre 2021 :

LAS-0148 Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection et de mise aux normes du Centre sportif Dollard-St-Laurent dans l'arrondissement de LaSalle

Ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 décembre 2021.

Ce règlement peut être consulté sur le site [montréal.ca/lasalle](http://montréal.ca/lasalle) de la Ville de Montréal ou une demande à cet effet peut être transmise à l'adresse [greffe.lasalle@montréal.ca](mailto:greffe.lasalle@montréal.ca).

Ce règlement entre en vigueur le 21 décembre 2021.

DONNÉ À LASALLE, ce 21 décembre 2021.

Nathalie Hadida  
Secrétaire d'arrondissement